

# Coronavirus (COVID-19)

Date : 7 octobre 2022

## Directive ministérielle DGPPFC-043 REV4 – COVID-19 Gestion des cas et des contacts en milieu CARCÉRAL provincial

Ce document a été élaboré en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique (MSP), la Direction des services en dépendance, itinérance et milieu carcéral du ministère de la Santé et des Services sociaux (DSDI-MSSS) ainsi que la Direction de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses du ministère de la Santé et des Services sociaux (DPCMI-MSSS). NB : Dans tout le document, **PI = Personne incarcérée**.

LIEU (ZONE/SECTEUR) ET SITUATIONS D'APPLICATION	MESURES APPLICABLES
Processus d'admission à la détention - PI sans symptômes compatibles avec la COVID-19	Admission dans le secteur régulier d'incarcération. Aucun dépistage requis. Demander à la PI de déclarer toute apparition de symptômes COVID-19 qui se développe pendant sa période d'incarcération.  « Algorithme décisionnel – Admission des personnes incarcérées » : <a href="https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/recherche/?txt=dgppfc-042&amp;rechercher=Lancer+la+recherche&amp;msss_valpub=">https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/recherche/?txt=dgppfc-042&amp;rechercher=Lancer+la+recherche&amp;msss_valpub=</a>
Processus d'admission à la détention - PI symptomatique ou en attente de confirmation de diagnostic. - PI, avec ou sans apparence de symptômes lors de l'admission et qui refuse de répondre aux questions d'évaluation et/ou qui refuse un test de dépistage.	Admission dans le secteur régulier d'incarcération et isoler en cellule solo, porte fermée. <b>Au jour 0 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Isolement en cellule.</li><li>• Dépistage TAAN ou TAAN rapide (IDNow).</li><li>• Si un TAAN-labo ou un TAAN rapide (IDNow) n'est pas disponible en temps opportun, un TDAR pourrait être considéré afin de ne pas retarder le processus.</li><li>• Déplacer la PI positive en zone chaude.</li><li>• Cesser l'isolement (ouverture de porte) de toutes les PI ayant fait la COVID depuis <b>2 mois</b> et moins.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isoler la PI, avec ou sans apparence de symptômes <b>lors de l'admission</b> et qui refuse de répondre aux questions d'évaluation et/ou qui refuse un test de dépistage, pour une période de 10 jours ou jusqu'à ce qu'elle accepte de collaborer.</li> <li>• Les personnes qui ont eu la COVID-19 au cours des deux derniers mois n'ont pas à passer de test de dépistage.</li> </ul> <p><b>Si test négatif au jour 0</b>, garder en isolement et répéter un 2<sup>e</sup> test dans les prochaines 24-36 h.  <b>Si 2<sup>e</sup> test négatif</b> : Levée de l'isolement (ouverture de porte) si absence de fièvre depuis 24h.  <b>Si 2<sup>e</sup> test positif</b> : Appliquer les mesures pour les cas positifs et déplacer en zone chaude.</p> <p>Par la suite, demander à la PI de déclarer toute apparition de nouveaux symptômes qui se développent pendant sa période d'incarcération.</p> <p>Important : La levée de l'isolement doit être autorisée <b>par le personnel de la santé</b> selon l'évaluation clinique et le résultat du/des dépistages.</p>
<p><b>Zone froide</b></p> <p>- Tout secteur d'incarcération qui n'est pas une zone chaude ou un secteur en éclosion.</p>	<p>Les PI de ce secteur ont accès à toutes les activités de la détention sauf, pour les PI symptomatiques qui sont en isolement pour investigation et qui doivent être gardés dans leur cellule solo avec la porte fermée.</p> <p>Si une PI de zone froide développe des symptômes, voir la section gestion des cas et des éclosions ci-dessous.</p>
<p><b>Zone chaude :</b></p> <p>- Cas confirmés de COVID-19</p>	<p><b>Isolement en secteur sous forme de bulle « ouverte »</b> pour 5 jours et/ou jusqu'à ce que l'ensemble des critères de levée d'isolement (rétablissement) soient rencontrés par la PI.</p> <p><b>Au jour 6 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour en zone froide dans une cellule solo.</li> <li>• Port du masque de procédure, distanciation physique de 2 m en tout temps .</li> <li>• Levée des mesures au jour 10.</li> </ul> <p>Possibilité de nouvelle admission de cas dans le secteur de zone chaude en tout temps.</p>
<p><b>Références</b></p>	<p>« Algorithme décisionnel – Admission des personnes incarcérées » :</p> <p><a href="https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/recherche/?txt=dgppfc-042&amp;rechercher=Lancer+la+recherche&amp;msss_valpub=Les+tests+de+dépistage+de+la+COVID-19+ +INSPQ">https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/recherche/?txt=dgppfc-042&amp;rechercher=Lancer+la+recherche&amp;msss_valpub=Les tests de dépistage de la COVID-19   INSPQ</a></p>

## GESTION DES CAS ET DES ÉCLOSIONS

<p><b>Définition d'une éclosion</b></p>	<p>1 cas nosocomial positif dans un secteur de "zone froide" = Surveiller l'apparition de symptômes chez les autres PI pendant les 10 prochains jours.</p> <p>Éclosion = 2 cas nosocomiaux avec un lien épidémiologique. Par contre, en contexte carcéral, la déclaration d'une éclosion dans un secteur de zone froide ne sera plus seulement basée sur le nombre de cas positifs. L'analyse sera notamment basée sur la rapidité de la transmission et de la multiplication des cas, la gravité des symptômes, les hospitalisations et les liens épidémiologiques entre les cas.</p> <p>Cette déclaration doit se faire en collaboration avec l'équipe de direction de l'établissement de la détention (MSP), l'équipe du service de santé (CISSS/CIUSSS) ainsi que la direction régionale de Santé publique lorsque requis.</p>
<p>Gestion d'une ou des PI de zone froide développent des symptômes COVID-19.</p>	<p>Lorsqu'une ou des PI d'un secteur de zone froide développent des symptômes compatibles avec la COVID-19 :</p> <p>Placer en isolement dans la cellule et procéder à un test de dépistage. Si un TAAN-labo ou un TAAN rapide (IDNow) n'est pas disponible en temps opportun, un TDAR pourrait être considéré afin de ne pas retarder le processus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Si test négatif</b> : garder en isolement dans la cellule et répéter un 2<sup>e</sup> test dans les prochaines 24-36 h.</li> <li>• <b>Si 2<sup>e</sup> test négatif</b> : Levée de l'isolement (ouverture de porte) si absence de fièvre depuis 24h.</li> </ul> <p><b>Si positif</b> : Appliquer les mesures pour les cas positifs et déplacer en zone chaude.</p> <p><b>PI co-chambreur d'un cas positif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si absence de symptômes : Offrir dépistage TAAN ou TAAN rapide (IDNow) au jour 0.</li> <li>• Si résultat négatif, levée de l'isolement.</li> <li>• Si présence de symptômes, voir section PI avec symptômes.</li> </ul> <p><b>Gestion du secteur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance accrue des symptômes pour les 10 prochains jours.</li> <li>• Aucun dépistage pour les PI asymptomatiques.</li> <li>• Poursuite des activités régulières des PI qui ne sont pas en investigation.</li> </ul>

<b>DÉFINITIONS</b>	
<b>Symptômes de la COVID-19</b>	<p><b>Fièvre</b> : Chez l'adulte : 38 °C (100,4 °F) et plus (température buccale), chez la personne âgée : 37,8 °C (100 °F) et plus (température buccale), ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne.</p> <p><b>Symptômes généraux</b> : perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte du goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique) et céphalée inhabituelle.</p> <p><b>Symptômes respiratoires</b> : toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule, ou congestion nasale (nez bouché) de cause inconnue ;</p> <p><b>Symptômes gastro-intestinaux</b> : nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre.</p> <p>Pour la liste des symptômes à jour ou pour plus de détails, vous référer à ce lien : <a href="https://www.gouvernement.qc.ca/fr/actualites/2020-04-15/symptomes-transmission-et-traitement">Symptômes, transmission et traitement   Gouvernement du Québec (quebec.ca)</a></p> <p>Les symptômes peuvent être légers ou plus sévères comme ceux associés à la pneumonie. Certaines personnes peuvent transmettre le virus sans le savoir, car elles ne présentent aucun symptôme ou n'ont pas encore développé les symptômes.</p> <p><a href="https://www.inspq.qc.ca/fr/actualites/2020-04-15/covid-19-fiche-epidemiologique-et-clinique">COVID-19 : Fiche épidémiologique et clinique (inspq.qc.ca)</a></p> <p><a href="https://www.inspq.qc.ca/fr/actualites/2020-04-15/questionnaire-des-symptomes-covid-19">Questionnaire des symptômes COVID 19 (inspq.qc.ca)</a></p>
<b>Cas confirmé, cas probable et cas suspecté de COVID-19</b>	<p><b>Cas confirmé</b> : détection d'acides nucléiques du SRAS-CoV-2 (TAAN +)</p> <p><b>Cas probable</b> : a un test d'antigènes positif pour le SRAS-CoV-2 (TDAR+) ET qui ne répond pas aux critères d'un cas confirmé ET qui présente des manifestations cliniques compatibles avec la COVID-19 OU a eu un contact étroit avec un cas de COVID-19 OU a été exposé à un milieu en éclosion.</p> <p><b>Cas suspecté</b> : a des symptômes compatibles avec la COVID-19 et en attente de passer un TDAR ou un TAAN-labo ou TAAN rapide ou en attente de résultat de test pour le SRAS-CoV-2.</p> <p><a href="https://www.inspq.qc.ca/fr/actualites/2020-04-15/sras-cov-2-definitions-des-termes-en-prevention-et-contrôle-des-infections-dans-les-milieus-de-soins">SRAS-CoV-2 : Définitions des termes en prévention et contrôle des infections dans les milieux de soins (inspq.qc.ca)</a></p>
<b>Critères de levée de l'isolement</b>	<p>Isolement minimum de 5 jours <b>et de 10 jours pour les cas immunodéprimés</b></p> <p><b>Selon l'évaluation de l'équipe soignante et jusqu'à ce que l'ensemble des critères de levée d'isolement suivants soient rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant l'anosmie, l'agueusie et la toux résiduelle);</li> <li>• Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique);</li> </ul>

	<p><a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/isolement/quand-faut-il-sisoler">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/isolement/quand-faut-il-sisoler</a>  <a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/isolement/quand-faut-il-sisoler">COVID-19 et personnes immunosupprimées (inesss.qc.ca)</a></p>
<p><b>PI considérés protégés contre l'infection /PI rétablie de la COVID-19 (excluant les PI immunosupprimés)</b></p>	<p>Une PI considérée "rétablie de la COVID" lors de son admission en établissement de détention devra être évaluée par l'équipe du service de santé. Selon sa condition (présence ou non de symptômes) cette PI sera dirigée vers le secteur correspondant à son état.</p> <p><b>PI ayant fait un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN depuis ≤ 2 mois:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas tester et diriger en zone froide.</li> </ul> <p><b>PI ayant fait un épisode de COVID-19 confirmé par TDAR depuis ≤ 2 mois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Afin de considérer un épisode de COVID-19 antérieur avec TDAR + fait en communauté, le TDAR doit être réalisé soit par un professionnel de la santé ou encore que l'histoire de la PI soit suffisamment fiable. La PI doit être en mesure d'exposer clairement si elle a eu une exposition avec un cas, la date du début de ses symptômes, le type de symptômes et la date du TDAR+.</li> <li>- Si l'histoire n'est pas considérée fiable (selon le jugement du clinicien), le résultat du TDAR ne peut être considéré.</li> </ul> <p><a href="#">SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et de contrôle des infections dans les milieux de soins pour un usager avec test de dépistage antigénique rapide positif   INSPQ</a></p> <p><a href="#">SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée pour aînés (inspq.qc.ca)</a></p>
<p><b>Références</b></p>	<p><a href="#">Directive pour la gestion d'écllosion COVID-19 à appliquer dans les milieux de soins (hors milieux de soins aigus), de réadaptation et de vie (gouv.qc.ca)</a></p> <p><a href="#">SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention, de contrôle et de gestion des éclosions en milieux de soins (excluant les milieux de soins de longue durée)   INSPQ</a></p> <p><a href="#">Les tests de dépistage de la COVID-19   INSPQ</a></p>

<b>MESURES PRÉVENTIVES ET D'HYGIÈNE</b>	
<b>Mesures PCI</b>	<p><b>Hygiène des mains :</b> L'hygiène des mains recommandée avant tout déplacement hors de la cellule, hors du secteur et, au besoin.</p> <p><b>Masque de qualité médicale :</b> Le masque de qualité médicale doit être porté par les PI de zone chaude, les PI symptomatiques, les PI de zone en éclosion (*mesure exceptionnelle) pour tout contact à moins de 2 mètres avec un membre du personnel et pour tout déplacement à l'extérieur de leur secteur (ou de leur zone d'isolement).</p> <p><b>Pour la PI de zone froide :</b> le port du masque médical n'est plus requis sauf si la PI développe des symptômes ou, lors de toute visite au service de santé ou de tout contact avec du personnel dans le cadre d'un soin (exemple : pansement, injection, prélèvement, examen physique, évaluation, etc.).</p>
<b>Utilisation CPAP OU BiPAP</b>	<p><b>PI de zone froide :</b> Pas d'autres mesures particulières à moins qu'il y ait eu un cas dans le secteur et qu'une investigation soit en cours auprès des contacts.</p> <p><b>PI de la zone froide en investigation (symptomatique) ou en éclosion (*mesure exceptionnelle), de la zone chaude :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas d'intervention urgente pendant l'utilisation de l'appareil, limiter le nombre de membres du personnel présents dans la cellule. Si une intervention requiert qu'un membre du personnel entre dans la cellule pendant l'utilisation de l'appareil, celui-ci devra porter un APR N-95, une visière, une blouse et des gants.</li> <li>- Toute PI qui utilise un CPAP ou un BiPAP doit être seule dans sa cellule.</li> <li>- Maintenir la porte de la cellule fermée pendant 3 h après l'arrêt de l'appareil pour permettre le dépôt maximum d'aérosol.</li> <li>- S'assurer que la PI nettoie les surfaces horizontales de sa cellule avant l'ouverture de la porte (au moins 3 h après l'arrêt de l'appareil).</li> </ul> <p><a href="#">SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée pour aînés (inspq.qc.ca)</a></p>
<b>Gestion du risque lors d'IMGA</b>	<p><b>Pour toute intervention générant des IMGAs sur une PI symptomatique de la zone froide, d'un secteur en éclosion et de la zone chaude :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter le nombre de personnes présentes dans la pièce aux travailleurs expérimentés et nécessaires à l'intervention.</li> <li>- Toutes les personnes présentes pour l'intervention doivent porter un APR N-95, une visière (de préférence à des lunettes protectrices), blouse et gants lorsque l'IMGA est pratiquée auprès d'un cas en investigation, probable ou confirmé.</li> </ul> <p><a href="#">Interventions médicales générant des aérosols chez les cas suspectés ou confirmés COVID 19 (inspq.qc.ca)</a></p>

<p><b>Entretien et désinfection des surfaces et des équipements</b></p>	<p>Nettoyer et désinfecter quotidiennement les surfaces (tables, comptoirs, poignées de porte, robinetterie, toilettes, téléphones, etc.) fréquemment touchées par les PI symptomatiques et/ou avec critères d'exposition, cas confirmé ou cas probable.</p> <p>Désinfecter les surfaces des douches et des toilettes au moins une fois par jour et plus souvent s'ils ont été contaminés par des liquides biologiques.</p> <p>Les produits désinfectants doivent contenir un virucide ou être une solution chlorée fraîchement diluée et ils doivent être utilisés selon le mode d'emploi inscrit sur le contenant (concentration, dilution, temps de contact, rinçage si requis, etc.).</p> <p><a href="#">Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains (COVID-19) : Liste de désinfectants dont l'utilisation contre la COVID-19 a été prouvée - Canada.ca</a></p> <p>L'intérieur des fourgons doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.</p> <p>S'assurer que le personnel d'hygiène et salubrité est formé et qu'il connaît les principes et méthodes de travail en hygiène et salubrité;</p> <p>Application rigoureuse de la désinfection des équipements partagés;</p> <p>Désinfection pluriquotidienne à faire selon cette directive : <a href="#">Directive sur la fréquence de nettoyage et de désinfection dans un contexte de pandémie de COVID-19 - Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux (gouv.qc.ca)</a></p> <p><a href="#">COVID 19 : Nettoyage et désinfection de surfaces (inspq.qc.ca)</a></p> <p><b>Désinfection quotidienne :</b> <a href="#">Technique - Mesures de désinfection quotidienne pour une chambre de patient confirmé ou suspecté de maladie à Coronavirus (COVID-19) - Type de précautions : gouttelettes-contact - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux (gouv.qc.ca)</a></p> <p><a href="#">Technique - Mesures de désinfection quotidienne pour une chambre de patient confirmé ou suspecté de maladie à coronavirus (COVID-19) - Type de précautions : aériennes-contact - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux (gouv.qc.ca)</a></p> <p><b>Désinfection terminale :</b></p> <p><a href="#">Technique - Mesures de désinfection terminale pour une chambre de patient confirmé ou suspecté de maladie à Coronavirus (COVID-19) - Type de précautions : gouttelettes-contact - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux (gouv.qc.ca)</a></p> <p><a href="#">SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins de courte durée (inspq.qc.ca)</a></p> <p><b>Gestion des déchets:</b> Appliquer les procédures régulières de l'établissement.</p> <p><b>Buanderie-lingerie:</b> Appliquer les procédures régulières de l'établissement.</p>
---	--

<p><b>Douches</b></p>	<p>S'assurer de l'application des mesures de distanciation physique, d'hygiène des mains, d'étiquette respiratoire, et de salubrité des lieux.</p> <p>Identifier des douches attribuées à chaque catégorie de PI, en fonction de leur statut infectieux. Idéalement, chacune des catégories devrait utiliser des installations qui leur sont attribuées.</p> <p>Si plusieurs catégories de PI doivent partager les mêmes douches, regrouper les PI de zones distinctes dans des plages horaires distinctes, en commençant par les PI des zones froides, ensuite, terminer par les PI des zones chaudes.</p> <p>Si plusieurs douches se trouvent dans une salle commune, nettoyer et désinfecter cette salle entre chaque catégorie d'utilisateurs (zone froide, tiède et chaude).</p> <p>Lorsqu'une salle commune est utilisée seulement par des PI de zone froide, nettoyer la salle au moins quotidiennement ou selon l'achalandage.</p> <p>Nettoyer et désinfecter les douches entre chaque utilisation.</p> <p>S'assurer que la ventilation du secteur des douches fonctionne adéquatement et que la porte du secteur des douches demeure fermée en tout temps.</p> <p>Si possible, évitez que les PI des zones chaudes circulent dans les zones froides pour se rendre à leur douche.</p> <p>Pour connaître les modalités relatives à au nettoyage et la désinfection des douches, se référer à la section <i>Entretien et désinfection des surfaces et des équipements</i> du présent document.</p>
<p><b>Sorties dans la cour</b></p>	<p><b>PI de zone froide</b> : Les PI peuvent provenir d'une ou de plusieurs "zones froides" simultanément. Le port du masque médical n'est pas requis.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PI isolés en cellule individuelle (PI symptomatiques en investigation)</b>: Une seule PI à la fois. Port du masque de qualité médical requis lorsqu'à moins de 2 mètres du personnel.</li> </ul> <p><b>PI d'un secteur en éclosion (*mesure exceptionnelle) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PI isolés en cellule individuelle</b> : Une seule PI à la fois. Port du masque de qualité médical requis lorsqu'à moins de 2 mètres du personnel.</li> <li>- <b>PI en bulle fermée</b> : Toutes les PI de la bulle peuvent sortir en même temps. Port du masque de qualité médical et distanciation physique de 2 mètres requis. Les PI peuvent retirer leur masque lorsqu'elles sont à l'extérieur et à plus de 2 mètres du personnel.</li> </ul> <p><b>PI de zone chaude</b> : Toutes les PI de la zone peuvent sortir en même temps. Les PI peuvent retirer leur masque lorsqu'elles sont à l'extérieur et à plus de 2 mètres du personnel.</p>



	<p>« Mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec » : <a href="https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/recherche/?txt=dgppfc-044+&amp;rechercher=Lancer+la+recherche&amp;msss_valpub">https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/recherche/?txt=dgppfc-044+&amp;rechercher=Lancer+la+recherche&amp;msss_valpub</a></p>
<p><b>Santé mentale des PI en période d'isolement</b></p>	<p>Un isolement prolongé en cellule peut avoir un impact négatif sur la santé mentale et physique des PI.</p> <p>Lorsque possible, des mesures doivent être mises en place pour soutenir les PI quotidiennement durant leur période d'isolement : visio-visite, sortie de cellule pour douches, accès au téléphone et autres moyens de communication, sortie quotidienne dans la cour extérieure, musique/balados, support psychosocial (dans le respect des mesures sanitaires) , etc..</p> <p>L'isolement clinique requis en contexte de COVID-19 pour la prévention et le contrôle des infections doit être levé aussitôt qu'il n'est plus indiqué cliniquement comme recommandé par les autorités de la santé publique.</p> <p><a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/stress-anxiete-et-deprime-associes-a-la-maladie-a-coronavirus-covid-19">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/stress-anxiete-et-deprime-associes-a-la-maladie-a-coronavirus-covid-19</a></p> <p><a href="https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/sante-mentale.html">https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/sante-mentale.html</a></p>
<p><b>TRAJECTOIRE INTÉGRATION/RÉINTÉGRATION ET LIBÉRATION</b></p>	
<p><b>Intégration/ réintégration des PI après une absence de l'établissement de détention.</b></p>	<p><b>Consultation/ sortie externe de moins (-) de 24 h :</b>  Comparution à la cour, Visite en clinique externe, Consultation à l'urgence de moins de 24 h, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sauf si présence de symptômes, aucun test de dépistage n'est requis au retour ;</li> <li>- Réintégrer la PI dans son secteur de provenance.</li> <li>- Pour les PI en provenance de la zone chaude, au retour, terminer la période d'isolement préalablement débutée avant la levée de l'isolement.</li> </ul> <p><b>Intégration /réintégration après plus (+) de 24 h :</b>  Consultation en centre hospitalier, retour d'un milieu de réadaptation, transfert interétablissement de détention, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traiter comme une nouvelle admission</li> <li>- Questionnaire d'admission, diriger vers le secteur approprié selon réponses obtenues.</li> </ul>